

qu'il occupait à titre de bibliothécaire, et qu'en conséquence il devait vider cet appartement et en faire retirer les meubles avant la fin de la semaine. Delandine, après avoir communiqué cette lettre, fit savoir qu'au-dessus de son appartement il en existait un autre, qui n'était point occupé et qui se trouvait à la disposition de la Municipalité. Aussitôt la Compagnie délégua ses officiers escortés de Le Camus, pour aller, séance tenante, faire la demande de cet appartement, pendant qu'elle chargeait Mathon de la Cour de vérifier l'inventaire des divers meubles et objets dont Delandine avait la garde. L'attente ne fut pas de longue durée. Les officiers, à leur retour, annoncèrent que l'appartement demandé par l'Académie pouvait être dès à présent occupé par le Bibliothécaire, mais seulement jusqu'à la Noël, que la Municipalité serait, d'ailleurs, obligée de faire placer les livres et les cabinets, dans peu de temps, hors de l'Hôtel de ville, cet hôtel se trouvant rempli par les trois corps administratifs.

Quant à Mathon, après avoir reconnu tous les effets du Bibliothécaire inventoriés le 14 juin 1785, il fit un rapport qui en déchargeait Delandine. Celui-ci ayant insisté de son côté pour la remise des clefs qu'il avait, le Directeur fut chargé des clefs principales, et le secrétaire perpétuel resta dépositaire, suivant les règlements, de celles des armoires où sont renfermés les portefeuilles, les papiers et les actes de l'Académie.

Ces mesures ne parurent pas suffisantes. Comme il n'y avait plus qu'une séance, celle du 11 septembre, avant les vacances, on jugea bon de former un Comité qui veillerait dans l'intervalle aux intérêts de la Compagnie, se concerterait avec la Municipalité, si l'on était forcé de procéder à la translation annoncée, et au besoin convoquerait d'urgence